

DESCRIPTION

404094

GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE



DU

DUCHÉ DE BOURGOGNE,

PRÉCÉDÉE

DE L'ABRÉGÉ HISTORIQUE DE CETTE PROVINCE,

PAR M. COURTÉPÉE, PRÊTRE.

DEUXIÈME ÉDITION,

Augmentée de divers Mémoires et Pièces.

« L'histoire de la contrée, de la province, de la ville natale, est la
» seule où notre ame s'attache par un intérêt patriotique; les autres
» peuvent nous sembler curieuses, instructives, dignes d'admiration,
» mais elles ne touchent point de cette manière. » *Aug. THIERRY.*

TOME TROISIÈME



A DIJON,

CHEZ VICTOR LAGIER, LIB.-ÉDITEUR, PLACE ST.-ÉTIENNE.

1848.

Papillon ne cite qu'un ouvrage de lui. J'ai vu dans des recueils manuscrits de D. Vaudrey, ancien prieur de Bèze, 4 ou 5 sermons de D. Gomaut sur St. Augustin et sur St. Benoît, qui annoncent du goût et du talent. Il avait une adresse merveilleuse pour mettre la difficulté la plus embrouillée dans un beau jour, et il était très-estimé dans sa Congrégation.

CL.-ANT.-FRANÇOIS GAUTIER, né à Seurre en 1707, évêque de Luçon en 1759, illustre par sa piété, son inclination bienfaisante et sa résidence, mort en 1775. Il a fait imprimer un rituel qui prescrit de n'enterrer aucun corps, sans des raisons pressantes, qu'après 24 heures depuis la mort, et même 48, si elle a été subite. Cet ouvrage a été cité par le docteur Pineau dans son *Mémoire intéressant sur le danger des inhumations précipitées* : Niort, 1776.

La famille Bossuet, à laquelle le savant évêque de Meaux a fait tant d'honneur, était originaire de Seurre. J'ai vu dans les registres de la ville, que Jacques Bossuet y fut reçu bourgeois en 1460 pour 4 l. 6 bl. L'ancienne maison Bossuet est occupée par le maire actuel, avec armoiries et la date 1504. A l'Abergement est l'étang *Bossuet*.

Les Berbis sont fort anciens : on voit un maire de Seurre en 1374, un autre en 1442.

Les armes de la ville sont d'azur, semées de rose d'argent au lion couronné d'or. A six lieues de Dole, sept de Dijon, six d'Auxonne, quatre de Beaune, trois de St.-Jean-de-Losne, **Verdun**, huit de Louhans.

Lat. 47, 0' 26"; long. 2, 49' 34".

VERDUN.

Virdunum ad Ararim, *Viredunum Castrum*, *Verodunum*, et par contraction, *Verdunum*, de 2 mots celtiques, *ver* et *dunum*, dont le premier, selon Saumaise, signifie gué, passage; ou, selon Bullet, rivière coupée, ou habitation sur l'eau.

Petite ville du chalonnais au confluent du Doubs et de la Saône; archiprêtre composé de 12 paroisses, du diocèse de Chalon; paroisse, vocable St. Jean-Baptiste; patron, l'abbé de St.-Pierre (1). Le fermier de la dîme devait anciennement 2 chars de paille pour *faire la jonchée* dans l'église et garantir du froid; car il n'y avait point alors de bancs. On vendit ensuite cette paille pour acheter du charbon au service de la sacristie. On y

(1) On voit cependant dans la requête des chanoines de St.-Vincent, en 1180, qu'ils désignent au pape, parmi les cures de leur dépendance et nomination, celle de **Verdun** qu'ils possédaient depuis 525. Elle était déjà à St.-Pierre en 1446, comme il paraît par le terrier de cette abbaye.

distribuait autrefois du vin aux communiant à Pâques. Jeanne Perondeau, veuve de Jean Mouroux, donne en 1553 à la fabrique une feuille de vin de Mercurey, ou 2 francs de rente, au choix de ses héritiers, pour les communiant à Noël et à Pâques.

L'église fut détruite et le chœur brûlé en 1591 par les ligueurs ; elle fut rétablie en 1609, consacrée le 29 août 1612 par Cyrus de Thyard, et lambrissée en 1626 aux frais de J. Gueringoye et de Marguerite Royer, sa femme : elle a 96 pieds de long. Le tonnerre tomba le 1^{er} août 1712 sur le clocher, qu'il brûla avec partie de la nef. Tombes de Gaspard-Joseph Devoyo, seigneur de Saulnière, bienfaiteur de cette église et des pauvres, mort en 1770, de Jacques de Chamberan, seigneur de la Bretonnière en 1744. Suivant un titre de 1446 et un autre de 1573, il y avait 2 vicaires.

CHAPELLES.

Plusieurs chapelles. Celle de Notre-Dame et S.-Nicolas était dans l'ancien château sur l'île entre le Doubs et la Saône ; il en est fait mention dans le partage de la terre de Verdun en 1344 : elle subsistait encore en 1581, même en 1625. Mais ayant été détruite quelques années après, elle fut transférée en l'église paroissiale. Le seigneur en est patron. Celle de St.-Denis, dite de l'Hôpital, où Eudes de Verdun avait fondé 4 chapelains en 1370, ayant été réduite en cendres en 1592, la desserte en fut renvoyée à l'autel de la paroisse : elle a deux chapelains.

Celle du Rosaire fut bâtie en 1642 des briques de l'ancien château, par permission du marquis de la Baulme, comte de Verdun.

Celle de N.-D. et des douze Apôtres, dite des treize, est du xiv^e siècle et fort bien décorée. Elle a trois caveaux, en l'un desquels fut inhumé Pierre Guynot, capitaine de Verdun en 1648, ainsi que la famille noble de Chamberant. Dans cette chapelle est une confrérie appelée les *treize*, parce que, selon la tradition, il ne resta de la terrible peste de 1347 à Verdun que treize familles qui formèrent cette confrérie, toujours depuis de 13 confrères. On voit par un titre de 1462 qu'elle n'était presque composée que de prêtres, parmi lesquels étaient des moines de St.-Marcel ; il y avait un prieur, un chantre, un aumônier qui résidaient. Ils fournissaient autrefois des légumes aux pauvres.

La fondation de celle de St.-Pierre par Jean Marteau est de 1410 ; patron, l'abbé de St.-Pierre. En celle de St.-Nicolas, construite en 1670, se fait le service de la confrérie des Mariniers et de celle de St. Sébastien, composée des chevaliers de l'Arc.

On dit à la paroisse, avant le service, une messe appelée des *Gendarmes*, fondée en 1529 par noble Augustin Albanois, archer de la garde de l'amiral Chabot.

Dans la ville est une ancienne chapelle isolée, sous le vocable de N. - D.-de-Pitié, bâtie aux frais des habitants, sur les bords du Doubs; elle peut contenir 300 personnes. La voûte délicatement faite en arête a 25 pieds d'élévation; le rétable en pierre de 8 figures est d'un même bloc.

C'était jadis *l'hôtel d'Agey*, dont la chapelle, dans les vieux titres, porte encore le nom (1). On y voit une tour carrée bâtie en brique, de 100 pieds de haut, couverte d'un dôme en charpente bien travaillé, rétabli à neuf en 1742, et où fut placée l'horloge; cette tour servait autrefois de beffroi et de guérite; on jouit à la lanterne de la plus belle vue. Dans la nef est une plaque de cuivre sur laquelle est gravée l'épithaphe de Marguerite de Busseul, femme d'Héliodore de Bissy, gouverneur de Verdun, qui en fit lever le siège au vicomte de Tavannes en 1592. Cette héroïne, distribuant de la poudre aux soldats, fut enlevée par un baril enflammé. Pontus de Thyard, son oncle, témoigna en beaux vers latins ses regrets sur sa mort. Jacques Guijon fit son éloge funèbre dans une pièce de 100 vers latins qu'on trouve dans le recueil de ses ouvrages, pag. 257, et un autre de son mari qui la suivit de près, et finit ainsi :

Ingratam invitùs sine conjuge denique vitam
Vivere nec poterat, nec voluere Dii.
Communem idcirco tibi nos et ponimus illi
Hunc tumulum, laudis pars ubi magna tuæ est.
Vivite felices simul in regionibus umbræ;
Debetur sociis manibus una quies.

L'hôtel d'Agey fut cédé à la Communauté pour y construire cette chapelle destinée au service paroissial en cas de nécessité, lorsque les débordements coupent la communication avec le faubourg; aussi appartient-elle en propriété aux habitants auxquels il en a coûté depuis 1702 à 1726 plus de 2,000 liv. de réparations. La première fondation est de 16 liv. de rente due au curé pour une messe par semaine.

Il n'y a point de société de prêtres, comme le dit Garreau; on en forma le projet en 1663, mais sans effet.

L'HÔPITAL fut établi au bourg St.-Jean par Eudes de Verdun. Le seigneur prie le duc de le rendre membre de sa chapelle à Dijon, et d'en écrire au pape, lui laissant la présentation du recteur et des chapelains auxquels il donne 30 liv. chacun; voulant que le curé soit un des chapelains, à cause de son *droit parrochial*. Le titre est à la cure. Mais cet

(1) Le propriétaire d'une petite tourelle, reste de l'hôtel d'Agey, démolie en 1770, trouva un caveau de 10 pieds en carré, fermé d'une pierre sur laquelle était l'effigie en relief d'un seigneur d'Agey, vêtu à l'antique; et dans le caveau plusieurs corps qui au toucher se réduisaient en poussière; le fond de l'écu de gueules bandé d'or et d'argent, chargé de trois merlettes; l'ensemble représente une croix de chevalier.

hôpital ayant été brûlé en 1592, l'évêque Jean de Maupeou, secondant le zèle des paroissiens, établit en 1668 une Chambre de charité; elle reçut des fonds de Pierrette Pechillot et d'autres particuliers en 1685; le curé, les fabriciens et les échevins en sont les seuls directeurs. Entre Verdun et le petit Chauvort était une maladrerie pour les lépreux, fondée par les anciens seigneurs.

SEIGNEURS ANCIENS ET MODERNES.

Verdun, qui paraît un démembrement de l'ancien comté de Chalon, eut des seigneurs qui en portaient le nom, descendants des comtes de Chalon, dont même ils étaient seigneurs en partie, et où ils possédaient en 1227 la *tour de Verdun*, depuis la tour Rolin ou la chancellerie. Guy de Verdun, qu'on croit fils de Robert, vicomte de Chalon, vivait en 1034; il signa la charte pour l'union de St.-Marcel à Cluny; son fils fut témoin de la fondation de l'abbaye de la Ferté en 1113. Guy II, en 1174, accorde à l'abbaye de Maizières l'usage dans ses bois, un droit de pêche dans la Saône et quelques privilèges. B. de Verdun, archidiacre de Chalon, lègue à son Chapitre, en 1173, un bateau rempli de bois pour chauffer les chanoines malades à l'infirmerie, preuve de la vie commune. Guy III cède les dîmes de Toutenant à l'abbé de St.-Pierre en 1200, et des fonds à Damerey au Chapitre de St.-Vincent en 1224; Hugues, son fils, en 1231, paraît dans un accord fait entre Robert II, duc de Bourgogne. On voit parmi les chanoines Jean de Verdun en 1307. L'évêque Jean Aubriot donna 300 florins à Odet de Verdun en 1340. Guillaume bâtit en 1344 l'église de Ciel, où l'on voit le mausolée de sa femme, fort mutilé par la chute de la voûte en 1719.

Ses fils Eudes et Jean furent les derniers seigneurs du nom de Verdun; ils partagèrent cette terre: l'aîné, qui n'eut point d'enfants, vendit en 1365 sa portion 21,000 florins au duc Philippe, dont les ancêtres avaient des droits sur Verdun dès 1166; l'acte de vente est dans D. Plancher, t. 3, pr., pag. xiii, daté de Beaune et passé dans la maison de Philibert Paillart, chancelier de Bourgogne, en présence de Hugues Aubriot, bailli de Dijon; de Regnaut-Collard de Meursault, écuyer, etc. Cette portion, qui faisait le 5^e de la baronnie, fut donnée à Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche, pour 1,457 liv. 5 s. en acquittement de sa dote de 100,000 liv. en 1424. Elle mourut à Gray l'année suivante, et fut enterrée aux Chartreux de Dijon, laissant sa succession à Philippe-le-Bon, son neveu.

Alix, fille de Jean de Verdun, porta l'autre portion (moitié moins un 5^e) à Jean de Ste.-Croix, sire de Savigny, qui fit réparer les fossés et les fortifications de la ville en 1360. Humbert de Luyrieux, comme descen-

dant de Jean de **Verdun** qui avait la moitié de la terre, réunit les deux portions en épousant Catherine, fille naturelle de Philippe-le-Bon, en 1460 ; c'est son père, Guillaume de Luyrieux, qui conduisit Olivier de la Marche à la Cour du duc en 1438.

Des Luyrieux, cette baronnie passa aux Maréchal, aux la Chambre, enfin à Guillaume et Thomas de Gadagne d'Hostun (1) frères, en 1548, pour 2,400 florins. Cette famille est originaire de Florence, où elle a eu 12 gonfaloniers et 24 prieurs de la république. Guillaume et son fils renouvelèrent le terrier en 1580 et en 1623.

Le 5^e de la terre, possédé par les ducs et les rois de France, fut aliéné par inféodation, à titre de propriété incommutable, par les commissaires du roi, à Gilbert de Gadagne en 1693, élu de la noblesse en 1694; Charlotte-Louise de Gadagne, mère de Louis-Henri de Pons, la lui donna lors de son mariage en 1734. Son père Renaud-Constant, marquis de Pons, fut élu de la noblesse en 1724.

Ce seigneur est le 33^e du nom et d'armes de la Maison de Pons en Saintonge, dont Antoine de Pons, chevalier du St.-Esprit en 1578, a été le dernier sire. Pons ayant été porté par Antoinette, sa fille, à Henri d'Albret, depuis à Charles de Lorraine, comte de Marsan, par son mariage avec Marie d'Albret, fille de Henri, en 1662.

La terre de **Verdun**, qui relevait jadis en partie de l'évêque de Chalon, fut érigée en comté par Henri IV, en 1593, en faveur de Guillaume de Gadagne, sénéchal de Lyon, et de ses descendants mâles; ce qui fut confirmé par Louis XIV en 1648.

Les lieux qui en dépendent sont : **Verdun**, le bourg St.-Jean, le petit Chauvort, les Bordes, Ciel, Mesley, Sermesse, le Chapot, Verjux, Mont, les Montot, partie de St.-Maurice et Meix-Guillot.

CHATEAU.

Le château, avec une grosse tour, était dans l'île de 20 journaux entre la Saône et un bras du Doubs qui jadis n'était qu'un fossé entre le château et la ville. On voit par l'acte de partage de Jean et Eudes de **Verdun**, de 1344, qu'il était environné de murs, ayant une chapelle, et dont chaque frère avait une clef. Le château échut à Jean, et la tour à Eudes.

Gilbert de Clèves, comte de Nevers, gouverneur de Bourgogne, en jouissait en 1499, et fut le dernier qui en fit hommage à l'évêque. La tour

(1) Le marquisat de la Baume d'Hostun en Dauphiné fut érigé en duché sous le nom d'Hostun en 1712, pour Camille d'Hostun, comte de Tallard, maréchal de France, éteint par la mort de Joseph-Marie d'Hostun, pair de France, gouverneur de Besançon, en 1755.

avait été démolie en 1415, et le château fut détruit en partie en 1479. Les seigneurs alors se retirèrent en une vaste maison située à l'entrée de la grande rue de la ville, et y sont restés jusqu'en 1724, que la mère du seigneur actuel fit bâtir à la porte de Bragny un pavillon à la mansarde, démoli en 1769, pour en construire un plus beau, de forme carrée; l'intérieur est fort riche, orné de bustes, vases, peintures, dorures; le salon en stuc est magnifique. L'architecture de l'escalier est de l'invention de N. Boichot, chalonnais, qui a fait toutes les sculptures. Les jardins répondent au goût et à l'élégance de la maison.

Les anciens capitaines-châtelains sont : Colas de Meursault en 1357, J. Guepet en 1410; Guillaume Guepet, 1444; Henri de Malain, 1454; Hervé de Mercadet, 1464; depuis 1581 à 1621, trois du nom de Vorvelle; Guillaume Giroud en 1625; Cl. Lestorant en 1672.

Dix fiefs relèvent de la seigneurie dont le bailli, ou son lieutenant, connaît par appel des jugements de leurs officiers. Outre le bailli, le seigneur a droit d'instituer châtelain, juges, un maître de foires, procureurs, greffiers et autres officiers. Les appellations de cette justice se portent au bailliage de Chalon. Les audiences se tiennent le lundi en l'auditoire nouvellement rebâti, dont la façade est ornée d'un fronton.

FOIRES, MARCHÉS, PORTS.

Verdun, situé avantageusement pour le commerce, avait anciennement deux foires: l'une à la mi-août, abolie de temps immémorial; l'autre à la St.-Simon, qui, au commencement de ce siècle, était encore une des plus fameuses foires du royaume, et durait un mois. Les marchands de Paris, Lyon, Rouen, Troyes, Tours, etc., y vendaient en gros et en détail les étoffes en or, soie, laine, fil. Les provençaux, les Languedociens et les Mâconnais y amenaient leurs fruits et leurs vins, les maîtres de forges le fer, les tanneurs les cuirs, et les maquignons les chevaux de selle et d'équipage. Les droits que les fermiers du seigneur voulurent exiger, et les mauvais chemins, ont fait tomber cette foire en très-grande partie, et les halles sont détruites depuis 1720. Le commerce fuit les entraves.

Un arrêt de 1582 déclare les Chalonnais exempts de paiement des péages exigés par le seigneur.

Les marchés se tiennent les lundi et jeudi. Selon une sentence de 1399, les seuls marchands de la ville avaient droit, à l'exclusion de ceux du faubourg St.-Jean, de tenir leurs boutiques ouvertes le lundi jusqu'à midi; mais l'usage contraire a prévalu.

Le seigneur a quatre ports sur la Saône et le Doubs; ses fermiers doivent avoir des bacs pour passer les voitures, cavaliers et gens de pied. Les

seuls bourgeois de **Verdun** sont exempts des droits de port, à l'exception de celui de Verjux ; exemption confirmée par arrêt du conseil d'état en 1664 ; ceux du faubourg, sujets jadis de l'évêque de Chalon, sont exempts du péage par terre, suivant la sentence de 1447, et sont tenus aux péages par eau et aux droits de bac.

Les moines de Maizières obtinrent en 1174, de Guy de **Verdun**, l'exemption du péage pour les denrées qu'ils venaient acheter aux marchés.

Les habitants des Bordes ont le droit de pêche dans la Saône avec filets et *autres engins*, en donnant le 3^e du poisson ou du prix au seigneur. Charles IX leur vendit en 1574 son droit de pêche dans l'étendue du finage de Chazelle pour 240 liv. Ce droit est appelé *le coup de barre de Chazelle*. L'acte porte que cette pêche s'étend depuis l'*Isle des Cochons jusqu'à la roie salée*. Ceux de **Verdun** ont aussi droit de pêcher sans *navoirs*, d'y faire rouir le chanvre, y prendre le sable, etc.

ANTIQUITÉS ; TRAITES HISTORIQUES.

Le nom de *Verdunum* annonce seul l'antiquité de cette ville, qui subsistait du temps des Gaulois, et faisait la limite de la cité des Eduens avec celle des Séquanais. Gollut même dit, pag. 20, que le passage de Strabon, *inter Dubidem et Ararim Heduarum gens inhabitat*, convient fort à la situation de **Verdun**. Une branche de la voie romaine de Besançon à Autun, venant de Charney, passait près de **Verdun** à Chauvort, etc.

La quantité d'urnes, de vases, de médailles découvertes en différents temps, annonce le séjour des Romains. Le médecin Guenebaud parle des urnes trouvées de son temps ; d'autres depuis, jusqu'au nombre de 50, dans les jardins du seigneur avec beaucoup d'ossements, indice de l'ancien cimetière des païens en ce lieu hors de la ville ; d'autres dans l'emplacement du château appelé *la place d'Armes*.

Jean Garreau, contrôleur des actes, en conserve plusieurs que j'ai vues chez lui en 1776. Ce bourgeois, curieux et fort instruit, en creusant un puits, trouva, à 44 pieds de profondeur, près d'un ancien conduit, plusieurs ossements, fragments d'urnes brisées, et une médaille en bronze de Vespasien, datée de son huitième consulat, au revers de laquelle on lit : *Judæa capta*. Ce conduit, bien pavé et cimenté, servait de chemin couvert pour aller aux remparts du côté du nord.

On a découvert en 1770 plusieurs pièces d'or et de cuivre, renfermées dans un coffre de fer, en fouillant dans la grande rue pour la reconstruction d'une maison.

Le P. Perry et un manuscrit du xvi^e siècle font mention d'une pierre

limitrophe entre les Séquanais et les Eduens , posée par l'empereur Adrien ; on ne la connaît plus.

Cette ville devait être de quelque considération au ix^e siècle , puisqu'on y frappait des deniers d'argent. Leblanc , pag. 66 , en cite un sur lequel on lisait : *Viridunum cas.* (castrum) , et de l'autre côté : *Karolus gr. D. Rex* ; c'est Charles-le-Chauve.

Son agréable situation dans un pays fertile la fit choisir en 1014 par Hugues , comte de Chalon , évêque d'Auxerre , pour y convoquer les évêques et les barons de la Province , déchirée depuis 12 ans par le comte Otte-Guillaume et le roi Robert , qui se disputaient la succession du duc Henri. Ce prélat pacifique et fidèle au roi , touché des malheurs de sa patrie , crut y mettre fin par cette illustre assemblée.

Pour inspirer plus de respect à ses décisions , il y fit apporter de différents endroits quantité de reliques de Saints. Les huit évêques qui s'y trouvèrent fulminèrent une excommunication contre les nobles et les gens d'armes qui ne garderaient pas le traité de paix ou la suspension d'armes conclue en ce concile. François Chifflet , dans sa *Lettre sur Béatrix de Chalon* , nous a conservé un fragment de ce concile où furent jetées les premières semences de paix entre ces deux concurrents.

SIÈGES ; PESTE ; INONDATIONS.

Verdun a essuyé plusieurs sièges et les malheurs qu'entraîne la guerre civile : s'étant déclaré , comme Beaune , Chalon , Montcenis , pour Marie de Bourgogne , il reçut garnison autrichienne par ordre du seigneur Humbert de Luyrieux qui avait épousé Catherine de Bourgogne , tante de la princesse Marie. Simon de Quingey , conduisant à Beaune 600 hommes d'élite pour renforcer la garnison , s'étant arrêté à **Verdun** en 1478 , y fut assiégé par Charles d'Amboise , gouverneur de la Province , et la place fut emportée d'assaut , malgré sa résistance. Elle fut saccagée par le vainqueur ; presque tous les habitants furent passés au fil de l'épée ; il n'y resta pas 16 feux. Philippe-Françoise de Luyrieux , fille de Catherine de Bourgogne , à la vue de ses ruines , pour y rappeler des habitants , modéra le droit des *marcs et mises* à une somme modique (à 7 s. 6 d. , de 5 l. qu'ils étaient auparavant) en 1440 , de l'autorité de François Maréchal , son beau-père et son curateur : *parce que , dit le titre , le fort et les châteaux avaient été brûlés , les citoyens fugitifs ou tués , et le pays inculte.* Cette charte fut accordée sur la *supplique* d'Etienne Maillot , échevin ; Cl. Landroux , J. Guidot , Jacq. d'Azincour et Thierry Lebrun , bourgeois. Leur patrie fut pillée par des aventuriers italiens au service de Charles V , en 1522. Les habitants se réfugièrent presque tous dans les bois , n'ayant aucun asile assuré.

Les Verdunois, fort attachés à l'ancienne religion, reçurent avec peine les huguenots de Chalon envoyés par le maréchal de Tavannes, en 1562. Ils leur firent essuyer tant d'affronts, qu'ils les forcèrent de se retirer à Perrigny-en-Bresse.

Cette ville eut la gloire d'être une de celles de Bourgogne la plus fidèle au roi pendant la ligue. Le baron de Vitteaux, d'abord royaliste, qui en était gouverneur, la laissa prendre en 1589 par Guionville, capitaine ligueur à Dijon ; mais Héliodore de Thyard de Bissy, qui lui succéda, en chassa les rebelles et en fit une place redoutable au parti de Mayenne.

Le vicomte de Tavannes, pressé par les Chalonnais, résolut de l'enlever ; il en forma le siège en 1592. Bissy, soutenu par la valeur des bourgeois, rendit ses efforts inutiles. C'est alors que sa femme, Marguerite de Busseul-St.-Sernin, distribuant la poudre aux soldats, fut emportée par un baril enflammé. Le brave Bissy, à son tour, tendit une embuscade où donnèrent les ligueurs de Chalon près de l'hermitage et du moulin Bailly ; il les défit encore dans une seconde attaque, où il tua la Poterie, capitaine des cheveu-légers. Mais il fut surpris près de Beaune en 1593, et périt de la main du baron de Merze, depuis marquis de Varenne, et fut inhumé à Maizières. Tavannes mit à sa place Gaspard de Gadagne, comte de **Verdun**, qui fut blessé à mort dans une embuscade tendue par le capitaine la Fortune. Bissy avait laissé de l'artillerie et des munitions achetées de ses deniers, pour 6,500 écus ; Pontus de Thyard, son oncle, tuteur de ses enfants, voulait tout faire vendre à leur profit ; mais Tavannes répondit de la somme, et le nouveau gouverneur ratifia la promesse que sa mort empêcha d'exécuter. Cyrus de Thyard fit condamner Guillaume de Gadagne, sénéchal de Lyon, père de Gaspard, par arrêt du 3 mars 1599, à payer la somme et à tous les dépens.

Depuis 1592 jusqu'à la paix, cette ville eut garnison avec état-major, et fut un asile pour les curés et les principaux habitants de Bellevue, Mervan, Chaussin . . . attachés à leur souverain.

Son plus grand désastre arriva en 1635, temps où les Comtois la surprirent, mais surtout en 1636. Lamboy, sergent de bataille des armées impériales, et Forkak, général des Croates, après avoir saccagé Chaussin, arrivèrent près de **Verdun** le 17 août. Le massacre des paysans, l'incendie des villages le long du Doubs, avaient déjà annoncé l'orage prêt à fondre sur **Verdun**. Ils campèrent sur une éminence au-dessus du bourg de Ciel, dont les habitants furent passés au fil de l'épée ; ceux mêmes qui s'étaient sauvés au clocher, s'étant soumis à Lamboy, à condition seulement d'avoir la vie sauve, furent assommés impitoyable-

ment : bientôt l'ennemi se rendit maître des ports de Chauvort et de Verjux, et bloqua **Verdun**.

Le 18 Lamboy somma les habitants rassemblés au faubourg St.-Jean de se rendre à l'empereur : sur leur refus courageux, il les investit d'un gros de cavalerie qu'ils firent reculer. Sourds à une seconde sommation faite par un trompette, et résolus de sacrifier leur vie pour conserver la place au roi, ils se virent assaillis par 3 corps différents : se sentant incapables de résister à tant de forces, ils rappelèrent dans la ville ceux qui s'obstinaient à défendre le faubourg ouvert de tout côté, et fermé d'une simple barrière, après cependant avoir fait leur décharge et enlevé les planches du pont.

Les impériaux, surpris de trouver tant de résistance dans une bicoque sans garnison, envoyèrent un tambour pour inviter ces braves citoyens à ne pas s'exposer aux suites terribles d'un assaut, et à sauver leurs maisons de la flamme. Le tambour, qui restait trop longtemps pour examiner l'état de la place, ayant été tué d'un coup de mousquet, Lamboy, furieux, fit réparer le pont, et attaqua la porte qu'il ne put forcer, et où il perdit beaucoup de soldats. Les habitants épuisés, sans secours de la part du prince de Condé qu'ils avaient averti, voyant un officier allemand qui, de la tour du clocher, faisait avec ses arquebusiers un feu continu sur eux, capitulèrent à la 4^e sommation. Lamboy entra dans la ville, où il fut étonné de ne trouver que des bourgeois en petit nombre.

La prise de **Verdun** répandit la consternation dans la Bourgogne et la Bresse. La frayeur fut si grande, que les chanoines de Tournus firent enfermer dans des caisses leurs reliques, les ornements et les titres, pour les envoyer à Lyon. Les Bressans se retirèrent dans les forêts, où ils se retranchèrent par des abattis d'arbres, et lâchèrent leurs étangs pour rendre le pays inaccessible.

Les ennemis craignant le débordement de la Saône enflée par les pluies, rappelés d'ailleurs par le général Galas, évacuèrent **Verdun** le 26 ; mais Lamolie qui commandait l'arrière-garde, contre le traité, mit le feu à 2 quartiers, et n'épargna le reste qu'en forçant les habitants à lui payer 1,500 liv., emmenant l'échevin Bueneau pour ôtage. Ses concitoyens rachetèrent sa liberté par une rançon de 500 écus.

A la seconde guerre de la Fronde, l'intrépide Millotet, qui avait épousé la fille de Pierre Pelley de **Verdun**, ayant appris l'échange de gouvernement que le duc d'Epernon venait de faire avec Condé, s'empressa de conserver cette ville au roi. Il est vrai qu'il fut puissamment secondé par le zèle des habitants toujours fidèles à leur souverain. Il échauffa leur esprit et convint avec eux qu'ils se saisiraient de la garnison et du Harle qui la commandait, en arrêtant pendant la nuit leurs hôtes chacun chez

eux et en les désarmant. Le commandant averti veut les prévenir ; mais à la première alarme les bourgeois se mettent sur la défensive, sonnent le tocsin, appellent à leur secours les habitants des villages voisins : ceux-ci passent en bateaux, les uns la Saône, les autres le Doubs, et bientôt du Harle, enveloppé de toute part, est obligé de capituler et de se rendre prisonnier avec tous ses soldats, dont on délivre la ville. (Voy. *Esprit de la Fronde*, tom.v.)

LA PESTE causa presque autant de dommage que la guerre. Celle de 1347 n'y laissa que 13 familles, comme on l'a déjà dit; celle de 1564, 1628, et surtout celle de 1636 qui désola Dijon et Chalon, se fit vivement sentir à Verdun et emporta bon nombre d'habitants. Il en périt beaucoup en 1709 par la mauvaise nourriture.

A ces fléaux se joignit celui de l'inondation des 2 rivières; surtout celle de 1705 et de 1711 qui fit de grands ravages : celle de 1734 rompit les digues et perdit la récolte. On éprouva de pareils malheurs en 1740, 1744, 1758, 1770, 1776 en février et 1778. Le P. Perry croit que les débordements ont été plus fréquents depuis que les Suisses, vers 1530, rompirent un rocher qui arrêtaient en partie le Doubs.

La ville ayant été taxée comme une île à 60 liv. par maison en 1723, les habitants prouvèrent que ce n'était point une île, le bras du Doubs qui passe sous le pont étant un canal fait à leurs frais pour se fortifier du temps de la ligue, et ils furent déchargés par arrêts du conseil en 1727 et 1737.

Verdun entrant aux Etats d'Auxonne et avait droit à l'élection, puisque Philibert Milan fut élu en 1582. Depuis leur réunion à ceux du duché en 1651, cette ville députe alternativement avec Cuiseaux, Cuisery, St.-Laurent, et nomme l'alcade avec ces 4 villes, et a le titre de mairie.

De 4 échevins il n'y en a plus que 2. Le roi, en 1756, a institué un échevin perpétuel pour les affaires économiques et la police militaire. Le 15 juillet 1778 a été installé maire M. Panier, médecin, d'une probité et d'une érudition peu communes, à la satisfaction de ses concitoyens. l'Hôtel-de-Ville, où sont les titres et où se font les assemblées, fut rétabli à neuf en 1744. Il jouit d'une rente sur le roi de 46 l. 16 s. 6 d. au principal de 4,692 l., suivant une requête de 1723.

Cette ville, naturellement gardée par la Saône et le bras du Doubs qui l'environnent, était fortifiée de remparts, demi-lunes, chemins couverts, de 2 fossés au sud : tout est démoli ; à peine reste-t-il un pan de mur au nord sur le Doubs, de 42 toises de long. La commune a délibéré en mars 1778 sur la construction d'un quai pour soutenir le terrain que les fréquentes inondations dégradent : on réservera cet ancien pan de mur, et il en sera construit à neuf environ 70 toises au long pour aboutir à un an-

cien quai qui est à l'orient. Entre ce quai et les maisons sera un passage ou rue d'environ 40 pieds de large pour la desserte des voitures et pour éviter le passage dans la rue principale qui est fort étroite. On y entrera en sortant de la rue du Pont ; ce quai, qui ornera la ville, sera en même temps d'une grande utilité : on l'appellera le quai Dupleix (du nom de M. l'intendant). Le plan en a été tiré par M. Gauthey, sous-ingénieur de la Province, le 17 avril 1778.

Le pays est franc depuis le commencement du ^{xiii}^e siècle. Les habitants sont qualifiés de *bourgeois* dans tous les titres anciens de la seigneurie, notamment dans une sentence arbitrale de 1399. Cette bourgeoisie consiste dans l'exemption de tous droits de péages, bacs, corvée, bichenage, quintaine, foires. Cette sentence les maintient dans le droit de posséder des maisons à Verdun, y avoir des tours pour leur sûreté, et les tenir en fief noble. Ils en jouissaient encore au ^{xvi}^e siècle. Par transaction avec le seigneur en 1578, ce droit a été éteint. On voit encore de ces anciennes tours où il y avait des armoiries ; mais le droit de bourgeoisie subsiste. Les francs bourgeois sont ceux qui ont maison dans l'enclos de la ville : soit propriétaires, soit locataires, et les étrangers qui possèdent maison, tous paient le droit de marc, réduit à 7 s. 6 den. pour propriétaire, et 6 s. 8 d. pour locataire.

Les troupes autrefois venaient coucher de Seurre ou de Chalon à Verdun. François d'Hostun, marquis de Tallard, frère du maréchal tué à la bataille d'Hoschetek, époux de Charlotte de Gadagne, fit ôter en 1704 cette ville de la route, à cause de la proximité des deux premières.

Près de l'hermitage, qui subsistait en 1580, était le pavillon du jeu de l'arquebuse détruit en 1723, et le drapeau déposé à l'Hôtel-de-Ville (1). Tout ce terrain (de 45 journaux) a été mis en promenade publique, a 3 allées avec plantation d'arbres. A l'extrémité du faubourg St.-Jean est le pavillon du jeu de l'arc, composé de 20 chevaliers. Ils assistèrent au prix de Beaune sous l'étendard de la ville de Seurre, en 1716, de même à celui de Chalon en 1728 pour l'arquebuse.

Il se tint un camp sur la Saône en 1714, et un autre en 1730 auprès de l'hermitage. Des mariniers de Toulon construisirent à Verdun, en 1752, un petit vaisseau de 50 pieds de long, à 2 ponts et 2 canons, nommé le Sabot de Bourgogne. Il fut lancé à l'eau le jour de Noël, con-

(1) Sur ce guidon brodé en or avec une fleur de lis aux armes de Verdun, on lit ces deux vers :

*Semper erit Verdum, florescant lilia semper,
Semper erit Verdum, lilia semper erunt.* 1682.

Jacques Bacot était empereur en 1723.

duit à Toulon , et pris par les Anglais peu d'années après. On en voit dans l'église le dessin en petit avec ses voiles et ses agrès , dont l'un des côtés ouvert laisse apercevoir toutes les pièces qui le composent. C'est un don du maître charpentier à la fabrique pour servir de monument.

Bureaux des traites-foraines , de contrôle , de poste aux lettres qui les tire de Chalon 3 fois la semaine, depuis 1777. Subdélégation et grenier à sel de Chalon ; recette d'Auxonne ; route du coche d'eau de cette ville à Lyon. Grand chemin à Beaune , à Chalon , à Dole.

Verdun, qui n'avait en 1479 que 15 feux (en 1748 1000 communians), en a 14 à 1500 , compris les Bordes , le petit Chauvort ; 700 enfants jusqu'à l'âge de 12 ans , 360 feux , et peut avoir 512 pas de long sur 182 de large.

DÉPENDANCES DE LA PAROISSE.

Le bourg St.-Jean , séparé de la ville par un pont de bois , refait en 1741 et depuis en 1773 , élevé sur des piliers de briques , de 145 pieds de long sur 16 de large. Le bourg renferme 4 rues et l'église paroissiale. Il est bien bâti , très-peuplé et dans une riante situation.

Une partie de la seigneurie de St.-Jean , du petit Chauvort et les Montot , appartenait à l'évêque de Chalon : Hugues IV lui fit hommage en 1268. Elle fut vendue par l'évêque Jacques Fourré , en 1577 , à Guillaume de Gadagne 5,000 livres pour payer la taxe que Henri III imposa sur le clergé. Cyrus de Thyard voulant y rentrer en 1623 , Balthazard Gadagne l'engagea à se départir de son droit , en créant au profit de son évêché la rente annuelle de 62 l. 10 s. payable à Noël , et rachetable par un fonds de 1,000 livres.

Ce bourg avait 2 échevins particuliers , élus par les prévôts du seigneur et de l'évêque ; mais réuni à la ville , il ne fait plus qu'une seule communauté.

A la porte de St.-Jean est le faubourg des Tuileries , composé de 14 maisons et du pavillon de l'Arc. Les Bordes , village considérable de 60 feux , souffrit beaucoup d'un incendie en 1723. Celui des Montot , bien peuplé avant les guerres civiles , n'a plus qu'une métairie. Celui du petit Chauvort , de 10 feux (autrefois 50) , séparé du port Chauvort par la Saône , est aussi de la paroisse et justice de **Verdun** , jadis communauté à part , maintenant réunie.

COMMERCE ; TUILERIES.

Les Verdunois , fort laborieux , font presque tout le commerce de leur patrie , depuis quelques années , en grains de toute espèce , bois , charbon , tuiles , carreaux , foin , vin , etc. . . . Auparavant les Lyonnais et les Mâconnais qui y séjournaient faisaient seuls le commerce.

La tuilerie de **Verdun**, fort renommée, paraît avoir été la première en Bourgogne. Tous les anciens châteaux de la Province, les hôtels à Dijon, à Beaune, à Chalon, étaient couverts de cette tuile, même ceux de Lyon et des villes voisines du Rhône. Elle mérite en effet la préférence soit par la fabrique et la cuisson, soit par la qualité de sa terre, supérieure à toutes celles des autres tuileries établies depuis peu. Elle est blanche, à moitié d'un sable très-fin, vitrifiable, ce qui fait qu'elle est plus dure, plus serrée, plus sonore que les autres; elle est même électrique. La gelée ni le verglas ne la font point fuser ni fondre. M. Taisand m'a assuré en avoir trouvé sur un couvert à Dijon, posée depuis 200 ans, bien conservée, qu'il revendit 25 liv. le millier (*Voy. son Mém. sur la tuile, impr. en 1776*). 12 tuileries (6 en 1740) occupent plus de 150 ouvriers. Manufacture de vaisselle de terre, établie depuis 20 ans, qui a beaucoup de débit. Un moulin sur bateau qui a été submergé en janvier 1778; un autre à Sermesse. 4 étangs au seigneur avec 2 moulins.

Dans les *Haies* (petit bois récemment défriché), 4 mares ou marais, dont 2 assez considérables, où il se trouve du poisson amené par les grandes eaux. Là passait la voie romaine qui, de Sermesse, aboutissait au port Chauvort. Bonnes terres à froment, excellents prés. Pays en belle plaine entre 2 rivières, confiné à l'est par le Doubs et le grand chemin de Seurre à Chalon, à l'ouest par le confluent des 2 rivières, au sud par le ruisseau la Cosne.

DIGUES.

Pour garantir le terrain bas des inondations, on a élevé plusieurs digues : l'une est de 1,248 toises, depuis l'ancien pont de St.-Jean jusqu'au lieu appelé *le bas des Vaux*, vis-à-vis Ciel; l'autre, depuis la rue Chaude du bourg St.-Jean jusqu'à Chauvort en droite ligne, d'un quart de lieue de longueur; elle a 25 pieds de couronnement, et sert de grand chemin pour aller de **Verdun** à Beaune. 2 autres digues enveloppent tout le finage de **Verdun** et du port Chauvort : l'une longue de 1,548 toises, l'autre de 454.

Ces digues sont appelées *grandes levées* ou *chaussées*; les petites qui sont entre les terres et les prés, pour mettre les champs à couvert de l'inondation, ont en tout 2,334 toises, selon l'arpentage fait en 1754 : celles-ci sont entretenues aux frais des propriétaires, les autres par la Province. Ces digues étaient déjà élevées en 1365, puisque Philippe-le-Hardi, qui acquit une partie de la baronnie de **Verdun**, fit plusieurs dons aux habitants, à la charge d'entretenir le pont et les *levées* qui, dans ce temps, étaient à la charge des seigneurs; ce qui fut ratifié par Jean de Ste.-Croix, co-seigneur, époux d'Alix, fille unique de Jean de **Verdun**. On ne sait

pas quel fut l'objet de ces dons du duc, les titres ayant été brûlés en 1478, 1592 et 1636.

On voit par le terrier de la terre de Lais que le seigneur amodiait le *droit de tirer l'or* que le sable du Doubs entraîne. Les villages de Longepierre et de Fraiterans avaient le même droit. On assure avoir trouvé anciennement de cette paillette d'or à **Verdun**, où cette rivière se jette dans la Saône; mais qu'elles y sont plus rares qu'à 2 ou 3 lieues au-dessus.

Cette ville, toute occupée du commerce, n'a presque point produit d'hommes de Lettres; je n'ai pu découvrir, 1° que MARC-ANTOINE BARBIER qui, après avoir professé la rhétorique à Chalon, fut curé de **Verdun** et chanoine d'Autun. On lui attribue le rituel de Chalon, imprimé en 1633;

2° FRANÇOIS BACOT de la Bretonnière, né en 1670, docteur en médecine de la Faculté de Louvain, dont on a *l'analyse* des eaux de Bourbonne, Dijon, 1712, dédiée au président de Migieu;

3° CLAUDE PERRET, avocat, de l'Académie de Dijon, qui s'est fait connaître avantageusement par des Observations sur les usages de la Bresse et du Bugey, en plusieurs volumes in-4°, dont le 1^{er} parut en 1774 : il a fait l'éloge d'Alexis Piron, imprimé en 1775; celui de Toussaint Bullier, avocat, directeur de l'Université de Dijon, imprimé à la suite de l'avertissement qui précède ses Observations, pag. xxiii; celui de Charles-Marie Fevret de Fontette, conseiller au Parlement, imprimé au commencement du 4^e volume de la Bibliothèque historique de France; plusieurs autres ouvrages manuscrits, dont deux sont prêts à mettre sous presse. L'un est relatif à la forme des terriers et aux changements qui y sont survenus de siècle en siècle; l'autre est un Essai sur le *Bourguignonisme*, où l'auteur traite avec détail de l'accent bourguignon. Cet ouvrage, lu à l'Académie depuis plusieurs années, sera très-utile, surtout aux personnes qui se destinent, par état, à parler en public.

Les anciennes familles qui ont fait éclater leur charité dans des temps de disette et de calamités, sont celles d'Agey, Guerin-Goye, Royer, Reparé, du Ruisseau, Gast, Pelley, de Varennes, Perraudon, Mouroux, etc.

Les armes de la ville sont d'azur à 3 chevrons rompus d'or : elles se voient gravées en pierre sur le portail de l'Hôtel-de-Ville; le roi les confirma en 1699, moyennant 56 liv. 40 sols.

A quatre lieues de Chalon par la grande route, cinq par la Saône, trois et demie de Beaune, trois de Seurre, huit de Dole, neuf de Dijon par la traverse, et dix et demie par Beaune.

Lat. 46, 54' 20"; long. 2, 42' 51".